



BaloiseCombi bâtiment

Votre protection bâtiment complète

L'assurance bâtiment avec des couvertures intéressantes et des modules de sécurité attrayants: BaloiseCombi bâtiment offre à nos clients la possibilité de protéger intégralement leurs bâtiments. Les biens immobiliers des clients privés et entreprises sont assurés jusqu'à une somme d'assurance bâtiment de CHF 10 millions par objet et jusqu'à dix objets au maximum par contrat.

Autres objets assurables

- parking couvert (à usage non commercial)
- terrains non bâtis (y compris terrains de jeux, routes privées)

Couverture d'assurance complète

Incendie

- compris dommages de roussissement jusqu'à CHF 5'000
- compris chutes de météorites et autres corps célestes

Dégâts d'eau

- frais de dégagement des conduites et de recherche de fuites sont coassurés dans le cadre de la somme d'assurance bâtiment
- **frais de réparation** de conduites transportant des liquides, y compris les conduites transportant du gaz sont coassurés jusqu'à CHF 1'000 (aussi **à l'extérieur** du bâtiment)

Bris de glaces

- dommages de bris aux vitrages du bâtiment et aux installations sanitaires ainsi que **frais de réparation** des surfaces détériorées d'installations sanitaires
- frais supplémentaires nécessaires pour les accessoires et la robinetterie jusqu'à CHF 1'000

Responsabilité civile

- somme assurée au choix CHF 5, 10, 20 millions

Frais

- assurés jusqu'à 10 % de la valeur du bâtiment dans la couverture de base (incendie/EN, dégâts d'eau, tremblements de terre, couverture élargie), pouvant être augmentés
- frais de décontamination
- frais de déplacement et de protection
- frais d'extinction
- frais pour prouver le dommage et frais d'expertise

Pertes de revenus

- perte de revenus des installations photovoltaïques propres

Modules attrayants

Couverture élargie

- couverture de la valeur totale
- troubles intérieurs (p.ex. émeutes, tumultes, etc.)
- actes de malveillance (p.ex. graffiti)
- collisions de véhicules (aussi propres dommages)
- effondrement de bâtiments
- chute d'arbres
- détériorations causées par des animaux sauvages qui ne sont pas détenus à titre privé (martres, rongeurs, insectes, etc.) assurés à concurrence de CHF 10'000

Tremblements de terre

- destruction, détérioration ou disparition à la suite de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques
- la couverture n'est **pas liée à une intensité minimale**

Installations techniques d'immeubles

- détérioration ou destruction subite et imprévue d'installations techniques d'immeubles fixées à demeure ainsi que frais de réparation
- couverture à la valeur actuelle (**30% au moins**), indemnisation à la **valeur à neuf pendant les cinq premières années** en cas de dommage total

Protection juridique

- somme assurée CHF 300'000
- possibilité d'inclure la protection juridique du bailleur

Assurance prévisionnelle

- augmentations de valeur à la suite d'ajouts ou de transformations jusqu'à 10% au max. de la somme d'assurance bâtiment coassurées automatiquement et sans prime

Travaux de transformation

- coassurés et exonérés de prime dans la mesure où les risques incendie et/ou dégâts d'eau sont assurés, total des frais de construction CHF 250'000 au max.
- dommages causés au bâtiment et aux biens mobiliers lors de travaux de rénovation, de transformation, d'entretien et d'extension (exécutés par un spécialiste)

Modules de sécurité

Module de sécurité Bâtiment

- Faute grave
 - p.ex. une bougie laissée sans surveillance
 - p.ex. une baignoire qui déborde
- Budget de modernisation pour des investissements à valeur ajoutée en cas de dommage total assuré
- Somme assurée: 10% de la somme assurée pour le bâtiment, CHF 50'000 au max.

Module de sécurité Bailleur

- dommages matériels/défauts de l'objet loué causés par des locataires ainsi que frais de déblaiement et d'élimination des choses laissées par le locataire: CHF 5'000 au max.
- prise en charge des pertes de loyers des locaux loués pour une période maximale de six mois: CHF 10'000 au max.
- faire valoir la prétention contre le locataire dans la mesure du raisonnable

Les couvertures suivantes peuvent être conclues individuellement:

- incendie/événements naturels, tremblements de terre, dégâts d'eau, responsabilité civile, protection juridique

Avez-vous d'autres questions? N'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur de Baloise.

Aperçu du produit



 Protection complète	Assurance prévisionnelle A2 <input type="checkbox"/>	Pertes de revenus A3 <input type="checkbox"/>	Appareils et matériel A4 <input type="checkbox"/>
	Aménagements extérieurs du bâtiment A5 <input type="checkbox"/>	Valeurs artistiques et historiques A6 <input type="checkbox"/>	Frais A7 <input type="checkbox"/>
 Responsabilité civile et protection juridique	Responsabilité civile B9 <input type="checkbox"/>	Protection juridique B10 <input type="checkbox"/>	Protection juridique du bailleur B10 <input type="checkbox"/>
 Protection du bailleur	Protection juridique du bailleur B10 <input type="checkbox"/>	Module de sécurité Bailleur B12 <input type="checkbox"/>	